

rales peuvent être l'occasion pour les parties de se faire une idée des avantages concrets pouvant découler d'un règlement politique global — une idée plus prometteuse de l'avenir du Moyen-Orient. Mettant à profit sa longue expérience des opérations de maintien de la paix, et d'activités telles que la vérification et la surveillance aérienne, ainsi que ses relations étendues avec les parties dans toute la région, le Canada continuera de collaborer avec tous les participants à l'édification d'un avenir plein d'espoir.

En même temps que nous cherchons à assurer la sécurité régionale et mondiale, nous devrions aussi nous rendre compte que de nouvelles questions se font jour au chapitre du contrôle des armements. Le démantèlement des arsenaux classiques et des armes de destruction massive nécessite la conversion de la production militaire en applications civiles. C'est en soi une tâche énorme, mais qui risque d'être insuffisante si on ne s'attache pas en même temps à démocratiser et à former à de nouvelles fonctions les personnels et les militaires qui portaient ces armes.

De concert avec d'autres pays, le Canada a commencé à prêter sa technologie et son savoir-faire pour le travail de conversion. Nous jouons également un rôle clé dans la mise sur pied à Kiev d'un Centre international pour les sciences et la technologie, dont l'objet est d'affecter à des projets civils les scientifiques et ingénieurs du domaine nucléaire. Mais il faudra un effort à la fois concerté et considérable pour obtenir des résultats. Il serait en effet ironique que le succès même du contrôle des armements entraîne la constitution d'un vaste réservoir de ressources humaines et technologiques et que ces ressources, désœuvrées et inutilisées, soient l'étincelle d'un nouveau conflit.

Depuis 1989, l'Assemblée générale et la Commission du désarmement accordent une importance grandissante à la fois aux mesures régionales de désarmement et aux questions nouvelles mises à l'ordre du jour par l'après-guerre froide. Par la voie de ses trois centres régionaux pour la paix et le désarmement et de son programme de conférences, par exemple la conférence organisée conjointement en août dernier avec l'Institut des affaires internationales de Shanghai, le Bureau des affaires du désarmement encourage activement le dialogue régional. Ainsi, les discussions ont été facilitées sur diverses questions, dont la prévention des conflits, la non-prolifération aux échelons mondial et régional, les mesures de confiance, et la transparence, l'entreposage sûr et l'élimination des armes, enfin, la conversion.



L'ambassadrice au désarmement, M^{me} Peggy Mason (à droite), en compagnie du Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali (à gauche), à l'AGNU 47.

À notre avis, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la mise en place de mécanismes informels propices au dialogue — en particulier dans les régions ou les sous-régions qui ne disposent pas encore complètement de cadres institutionnels pour un tel débat. Le Canada salue les efforts déployés à ce chapitre par le Bureau des affaires du désarmement, et il s'engage à leur conserver son appui.

Non-prolifération

Le Secrétaire général adjoint Petrovsky a attiré l'attention de la Commission sur les inquiétudes exprimées à plusieurs reprises déjà cet automne à l'Assemblée générale quant à la prolifération des armes de destruction massive. Le Canada partage tout à fait son opinion selon laquelle la non-prolifération sous tous ses aspects est en train de devenir l'un des points les plus importants à l'ordre du jour du désarmement, en ce qui concerne non seulement les armes nucléaires mais toutes les armes de destruction massive, ainsi que leurs vecteurs et les techniques ambivalentes pouvant être détournées à des fins non pacifiques.

Comme le soulignait le Premier ministre Brian Mulroney, en mai dernier, dans le programme d'action du Canada sur la

non-prolifération, le problème appelle des mesures soutenues à tous les niveaux, aussi bien le renforcement et l'application des normes internationales que la mise en oeuvre rigoureuse des contrôles nationaux à l'exportation, en passant par l'élargissement tant horizontal que vertical des groupes fournisseurs. Les travaux en cours à l'AIEA en vue de renforcer le régime des garanties nucléaires sont particulièrement importants à cet égard, et ils méritent notre soutien le plus complet, à la fois politique et financier. En un mot, l'AIEA doit se voir accorder les moyens et les appuis voulus pour assurer l'exécution du travail.

Quant au pivot du régime international de non-prolifération nucléaire — TNP —, le Canada se joint aux nombreuses autres délégations qui se sont dites satisfaites des heureux développements survenus au cours de la dernière année. Je mentionnerai notamment la réduction constante des arsenaux nucléaires russe et américain, les importantes nouvelles adhésions au Traité et les mesures concrètes visant à consolider les régimes de dénucléarisation militaire dans la péninsule coréenne, en Afrique et en Amérique latine.

Mais, alors même que nous nous préparons à faire entrer le TNP dans le 21^e siècle, il reste beaucoup à faire. Notre Pre-